

Préfecture Direction des relations avec les collectivités territoriales Bureau du développement durable	Compte-rendu de la réunion du lundi 17 décembre 2018
--	---

Comité de pilotage relatif à l'Opération Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel

Présidents :

- **M. Yves LE BRETON**, préfet des Côtes d'Armor,
- **M. Yannick MORIN**, conseiller départemental du canton de Pléneuf-Val-André et président du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,

Etaient présents :

- **Mme Dominique CONSILE**, sous-préfète de Dinan,
- **M. Hervé BERVILLE**, député,
- **M. Arnaud LECUYER**, président de Dinan Agglomération,
- **Mme Christiane GUERVILLY**, maire d'Erquy, vice-présidente communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer (représentant M. Loïc CAURET), membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- **Mme Claudine BELLIARD**, maire de Plévenon, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- **M. Jean-Pierre OMNES**, maire de Plurien, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- **Mme Michèle MOISAN**, maire de Fréhel, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- **Mme Josiane MEHOUS**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- **M. Patrick BARRAUX**, membre de Dinan Agglomération, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- **Mme Véronique MEHEUST**, conseillère départementale du canton de Lanvallay, vice-présidente en charge de l'environnement
- **M. Michel DAUGAN**, conseiller départemental du canton de Lanvallay, référent MDD
- **M. Michel DESBOIS**, conseiller départemental du canton de Plancoët, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- **M. Robert RAULT**, conseiller départemental du canton de Lamballe et maire de Noyal, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- **M. Patrick VALLEE**, maison du département (direction)
- **M. Erwan LE THUILLIER**, maison du département (adjoint)
- **Mme Coralie MOULIN**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,

• **Mme Camille LE MAO**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,
 • **M. Didier OLIVRY**, conservatoire du littoral,
 • **M. Hervé RAULET**, Direction Régionale des Affaires Culturelles,
 • **M. Philippe RICHARD**, préfecture des Côtes d'Armor (direction des relations avec les collectivités territoriales),
 • **Mme Marion RICHARD**, Direction Départemental des Territoires et de la Mer,
 • **Mme Sabina BADEA**, conseil régional (service tourisme),
 • **M. Fabrice FOUREL**, Dinan Agglomération (service tourisme),
 • **Mme Bénédicte ABHERVE**, Côtes d'Armor Destination,
 • **Mme Jeanne-Emilie GAUDIN**, Lamballe Terre et Mer (service économie tourisme),
 • **Mme Céline LELIEVRE**, syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (direction),
 • **Mme Julie VERRE**, syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (OGS).

Absents excusés :

• **M. Loïc CAURET**, président de Lamballe Terre et Mer,
 • **Mme Justine PLASSAIS**, Lamballe Terre et Mer (service économie tourisme),
 • **M. Jean-Luc BARBO**, membre de Lamballe Terre et Mer, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
 • **Mme Marie-Madeleine MICHEL**, conseillère départementale du canton de Pléneuf-Val-André, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
 • **Mme Marie-Annick BAUJARD**, conseil départemental (service tourisme),
 • **Mme Maryvonne CHALVET**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
 • **Mme Pierrette POILVE**, membre de Lamballe Terre et Mer, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
 • **M. Dominique RAMARD**, membre de Dinan Agglomération, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
 • **Mme Joëlle BURNOUF**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
 • **Mme Josiane ALLORY**, membre de Dinan Agglomération, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
 • **M. Henry MASSON**, conservateur régional des monuments historiques.

M. le préfet remercie l'assemblée et souligne l'importance de l'opération Grand Site (OGS), qui est emblématique. Le comité de pilotage (COPIL) de ce jour fait suite au comité consultatif du 6 décembre dernier, qui a démontré une approche convergente des partenaires. Le site du Cap Fréhel a été mis en valeur récemment en accueillant plus de 20.000 personnes à l'occasion de la route du rhum, et cela a pu être concilié avec la préservation de la richesse naturelle et des travaux entrepris dans le cadre de l'OGS. Cela devra être souligné dans le dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF).

M. Morin ouvre le diaporama qui se trouve en ligne à l'adresse internet suivante :

<https://grandsite-capserquyfrehel.com/espace-pro/>

(Suivre Opération Grand Site / Comités de pilotage)

Après avoir énoncé l'ordre du jour, il passe au premier point qui concerne la signature de la convention de partenariats OGS par les intervenants finaux tel que cela avait été défini au précédent COPIL de 2017.

La convention est signée par les 4 maires concernés, ainsi que les présidents de Dinan Agglomération et Lamballe Terre et Mer (représenté par Mme Guervilly), et le Président du Syndicat mixte du Grand Site. Mme Lelièvre aborde le second point qui concerne la candidature au label Grand Site de France et présente le plan et la méthodologie qui ont été actés au COPIL de 2017 : celui-ci est composé de 3 parties :

1. Le GS Cap d'Erquy – Cap Fréhel
2. Le projet de territoire, vers la labellisation GSF
3. Les perspectives d'avenir du futur GSF

Le « projet à 6 ans » évoqué, qui tiendra lieu de feuille de route entre 2 labellisations (le label doit être renouvelé tous les 6 ans), est proposé sur la base de plusieurs idées maîtresses :

- Un préalable : la réaffirmation des « valeurs du GS » comme socle de l'action,
- La gouvernance actuelle comme cadre d'ensemble du futur GSF,
- Un lien à conforter entre le territoire, ses habitants et le futur GSF,
- La force des paysages, comme pièce maîtresse du futur GSF,
- La transmission de l'esprit des lieux, comme axe principal de l'accueil du public du futur GSF,
- Les mobilités, pour mieux parcourir dans le respect des lieux, le futur GSF.

M. Morin indique que la candidature GSF, à ce stade, doit être complétée sur la question du phare du Cap Fréhel. Il rappelle l'historique récent : le conseil départemental a été sollicité par le conservatoire du littoral à l'été 2018 pour prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée aux travaux du phare, en vue de sa demande d'affectation.

Début décembre, le conseil départemental a fait savoir qu'il ne prendrait pas cette maîtrise d'ouvrage déléguée, mais qu'il encourageait le conservatoire à se retourner vers le syndicat mixte du Grand Site.

M. Morin explique qu'après concertation (Etat, intercommunalités, commune de Plévenon...), c'est bien un portage par le syndicat mixte qui sera proposé, pour les travaux et la gestion future de la Maison de site.

Cette proposition sera entérinée au prochain comité syndical du syndicat mixte, après sollicitation officielle du conservatoire.

Le COPIL donne son accord de principe. Les différents acteurs travailleront ces mois prochains pour préciser cette situation (situation technico-administrative et financière).

Concernant la gestion des espaces naturels, M. Morin précise qu'une convention a été signée entre le conservatoire du littoral, la commune de Plévenon (gestionnaire), et le syndicat mixte (Opérateur Natura 2000, coordinateur).

M. Raulet demande si la maîtrise d'ouvrage concerne l'ancien ou le nouveau phare ? M. Olivry répond qu'il s'agit du nouveau phare en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Sur la rédaction du dossier de candidature GSF, Mme Lelièvre précise les remarques du Réseau des Grands Sites de France, notamment celles qui interrogent sur le report possible du dépôt de candidature pour permettre l'achèvement des études techniques en cours. Mme Lelièvre interpelle la DREAL sur ces aspects et demande confirmation de l'état de maturité du projet.

Mme Moulin indique que le dossier est « mûr » même si des études sont encore en cours de finalisation, ce qui est normal pour une OGS récente. Elle ajoute que le nombre d'actions (22) est conséquent et suivi, et que les engagements pris au cours de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) de 2016 sont honorés (à l'image des travaux réalisés au Cap Fréhel).

Beaucoup d'actions concrètes sont menées, et sont de qualité. L'OGS est dynamique et conforme aux objectifs sur ce territoire dont les actions participant à sa mise en valeur, datent d'une cinquantaine d'années, bien avant le lancement dans l'OGS.

Le dossier de candidature devra bien refléter cet historique, qui remonte au classement des sites dans les années 70, et s'est traduit en 2000 par une adhésion au Réseau des Grands Sites de France.

Parmi les étapes à venir on note notamment :

- Relecture/ultimes modifications du dossier de candidature courant janvier/février 2019,

- Envoi de la candidature au Préfet en février 2019,
- Transmission de la candidature et Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS), qui se tiendra en mars 2019,
- Visite Inspecteur Général et Commission label RGSF courant 2ème trimestre 2019,
- CSSP envisagé pour le 3ème ou 4ème trimestre 2019,
- Labellisation GSF et arrêté ministériel attendus fin 2019.

M. le Préfet indique que le dossier pourra effectivement passer en CDNPS s'il est prêt. Toutefois certaines étapes comportent des échéances nationales qui ne sont pas prévisibles. Il fera en sorte que le calendrier concernant la transmission du dossier au ministère soit tenu.

M. Morin propose aux membres du COPIL de valider la candidature officielle du dossier. En l'absence de remarques, celle-ci est validée telle qu'elle est présentée.

M. Berville intervient et félicite les différents acteurs concernant le travail collectif accompli. L'OGS représente un vrai projet de territoire et traduit une projection à long terme. L'OGS s'appuie sur des actions concrètes, coordonnées remarquablement. Il appuiera ce dossier car le GS mérite ce classement, il a d'ailleurs retenu l'attention de M. le Président de la République lors de sa visite en juin dernier. Il est donc optimiste pour l'année 2019. M. Morin indique en retour que le syndicat mixte aura effectivement besoin du soutien de M. Berville dans les mois qui viennent.

M. Morin remercie à son tour tous les partenaires de ce projet, et notamment les élus, qui ont été très présents sur les réunions OGS de fin d'année, dont le calendrier a été accéléré du fait de la candidature.

Mme Verre aborde la troisième partie du diaporama concernant le point d'avancement OGS. Elle fait un point plus précis sur les fiches actions 9 et 14 qui concernent l'identification et le renfort de la vocation paysagère des haies bocagères et des petits boisements du Grand Site et l'inscription des valeurs du GS dans le projet communal.

Concernant ce dernier point, M. Morin rappelle que le cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères OGS ne sera pas un document réglementaire, mais certaines de ses préconisations pourront toutefois être traduites ultérieurement dans les PLU/PLUi. Pour le reste des préconisations, les communes se sont engagées à les mettre en pratique, dans la dynamique OGS. Il s'agit d'une sensibilisation mais qui nécessite un engagement réel des signataires à travers le dossier de candidature au label.

Mme Verre aborde ensuite plus précisément les actions 11 et 17 visant à faire émerger des points d'intérêts et améliorer l'accueil du public et particulièrement au Cap Fréhel. Ces objectifs se traduisent notamment par l'émergence de sites « vitrines » et « d'approfondissement » à travers la maison de site pivot positionnée au Cap Fréhel, et d'autres sites d'infrastructures d'accueil du public positionnés à Erquy (la Criée), Plurien (maison du marais) et Plévenon (maison des sœurs).

M. Morin précise que le premier volet de l'étude scénographique devra être complété dès janvier, par la définition des modèles économiques. Pour Plévenon, il indique que la mairie souhaite maintenir la montée au phare payante, des discussions sont à venir.

Mme Moisan intervient et indique la rentrée tardive de la commune de Fréhel dans l'OGS, elle souhaite aujourd'hui y trouver sa place. Elle indique, de ce fait, que Fréhel va lancer une réflexion sur la construction d'un bâtiment d'accueil aux Sables d'Or (qui sera composé d'une salle, de sanitaires...). Elle souhaiterait qu'à terme, cet espace puisse bénéficier de la cohérence OGS, voire une scénographie du type de celles de la maison de site du phare ou des autres infrastructures d'accueil évoquées ci-dessus (sur le thème des carrières et de la station balnéaire).

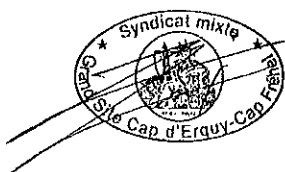
M. Morin approuve la nécessité de cohésion au sein de l'OGS et encourage la commune de Fréhel à mieux appréhender l'OGS. Ce sujet sera à évoquer en « commission gouvernance OGS ».

M. Morin demande s'il y a des remarques concernant la validation de l'étude boisements, du document de référence architectural paysager et urbain ainsi que la validation du pré-programme scénographique. En l'absence de remarques, il relate le calendrier 2019 et fait part à l'assemblée du prochain COPIL prévu le 15 mars 2019 à 15h.

M. le préfet conclue en saluant les avancées et attend un bouclage du dossier pour fin février 2019. La CDNPS sera ensuite consultée et l'étape suivante sera nationale. Il rappelle que peu de sites ont obtenu ce label, très exigeant, et qu'en ce sens, l'engagement des partenaires doit être réciproque, que ce soit des communes ou agglomérations. Il rappelle l'engagement de l'Etat et de la DREAL pour soutenir cette demande. Il indique que le projet devrait aboutir fin 2019, voire début 2020, avant les prochaines échéances électorales. Il remercie l'assemblée.

M. Morin remercie les membres et clôt le COPIL à 17h.

Le président du syndicat mixte
du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,



Yannick MORIN

Le préfet des Côtes d'Armor

Yves LE BRETON